

Les excédents cumulés du budget de fonctionnement dépassent 110 000 euros. Comme la commune doit rembourser, en juin 2021, 150 000€ d'emprunt à court terme il sera nécessaire de virer à l'investissement la moitié de ces excédents.

Budget Commune, investissement : En 2021, de nombreux travaux sont programmés : 2^{ème} phase de l'EAGB (route de Chauffailles et arrière de la Mairie) ; extension du réseau électrique sur les parcelles constructibles et réfection de l'alimentation électrique de l'Agorespace. Le ravalement de la façade de la mairie ainsi qu'un cheminement piéton vers l'aire de pique-nique sont également envisagés, plutôt en 2022, si les subventions demandées sont obtenues.

Avec les subventions demandées pour 2021 et en cours d'acceptation, la commune équilibre le budget investissement 2021 grâce au fonds de compensation de la TVA, à l'excédent reporté et au virement du budget de fonctionnement. En 2022 la commune retrouvera, après trois années de dépenses élevées, un niveau traditionnel d'investissements d'environ 100 000€ par an.

Budget EAU, fonctionnement : Les recettes changent peu d'une année à l'autre. En 2020, une particularité est à noter avec la contribution des 6 nouveaux abonnés de l'extension de Chantefay, engendrant 23 468€ de produits exceptionnels. En 2021 et 2022, il faut prévoir une légère hausse des dépenses de personnel en lien avec la mutualisation entre les 6 communes en régie d'eau. Au 31/12/2020 l'excédent cumulé du budget de fonctionnement s'élève à environ 30 000€.

Budget EAU, investissement : les prévisions 2021 et 2022 sont fonction des subventions qui seront accordées. Si tous les travaux envisagés sont entrepris (extension du Bourg et by-pass du réservoir pour un total d'environ 50 000€, la traversée du Bourg pour 25 000€, l'étanchéité du réservoir d'environ 22 000€ et l'étude de la station de reminéralisation 18 000€) cela ferait un total de 115 000€. Les travaux seront probablement étalés sur deux ans, en fonction des subventions obtenues. Il faut noter que la date butoir pour les travaux de la station de reminéralisation est janvier 2026 (date du transfert de compétence EAU à Charlieu-Belmont Communauté), donc cela permet d'attendre les excédents qui seront dégagés en 2022/2023/2024 pour lancer les travaux.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU SOCIAL « ESPACE DISCUSSION 2.0 » DE SAINT GERMAIN :

M.ISNARD Michel présente l'espace utilisateur et indique qu'une présentation sera faite aux associations sur le fonctionnement et l'intérêt de ce forum numérique de discussion et d'information. Le forum comporte 3 thématiques : Réseau social, Espace Mairie, À St Germain j'aimerais...

La procédure d'inscription passe par la création d'un compte associé à un identifiant (correspondant à un pseudo qui apparaîtra lors des publications) et d'un mot de passe. Une fois l'utilisateur enregistré celui-ci peut publier ses messages.

Une sécurité est en place contre le piratage. Un contrôle sera fait sur la courtoisie des propos et échanges tenus via un modérateur. Au quotidien, l'utilisation du forum est très simple puisqu'une notification courriel de nouveau message alerte automatiquement les inscrits.

A chacun de faire connaître et vivre ce nouvel outil.

INFORMATION EAU POTABLE :

Il est à noter que les fortes précipitations des dernières semaines ont permis aux sources d'atteindre un débit jamais connu jusqu'à présent d'environ 337m³/jour (contre 25m³/jour en septembre 2020).

- Une fuite est à nouveau apparue sur l'extension de Chantefay, l'entreprise POTAIN TP est déjà intervenue une fois sur cette section, elle devra revenir.
- La pompe du réservoir a été changée car elle ne fonctionnait plus.
- Une alimentation en eau potable, qui utilisait un réseau ancien sans pression, va être transférée sur le réseau pressurisé. La section non utilisée a été fermée.

INFORMATIONS TRAVAUX :

Sont prévus en 2021 :

- Aménagement derrière la Mairie
- Aménagement route de Chauffailles : avec mise en place d'un trottoir, de places de stationnement et d'une chicane pour inciter les véhicules à rouler moins vite. Cette chicane sera dimensionnée pour assurer le passage des camions et engins agricoles.
- Le revêtement sera refait entre l'église et le début du chemin d'Achaintre
- En plusieurs endroits, des nids de poule sont apparus sur le réseau de voirie. Ils seront bouchés à la fin de l'hiver.

NOUVEAU RELAIS TÉLÉPHONIQUE :

Dans le cadre du programme gouvernemental « New Deal » notre commune doit être dotée d'un nouveau relais téléphonique pour couvrir les zones blanches, notamment le Nord de la commune. Le terrain retenu par le prestataire désigné, BOUYGUES, se situe à droite du terrain de tennis, il occuperait une superficie de 6m x 9m. M. le Maire s'est rapproché des administrés susceptibles d'être impactés, sans que ceux-ci y voient un inconvénient. Cette localisation permettrait une très bonne connexion 4G pour le Nord de la Commune mais aussi pour le bourg. Le prestataire versera un loyer à la commune.

M. Le Maire indique qu'il n'y a pas besoin d'enquête publique et qu'il a demandé des documents sur les nuisances éventuelles. Ceux-ci sont en attente et seront exposés au prochain conseil municipal.

TRAVAUX ÉLECTRIQUES AGORESPACE+WC, délibération pour le SIEL :

M. le Maire présente le devis envoyé par le SIEL pour le remplacement de l'armoire électrique de l'Agorespace et l'installation de l'éclairage dans toilettes publiques. Le coût total est de 4 938,98€ dont 2 765,83€ TTC à la charge de la commune.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'accepter le devis du SIEL indiquant la part de la commune pour ces travaux d'électricité à hauteur de 2 765,83€ TTC.

Décide d'amortir comptablement cet équipement sur 10 années.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour intervenir.

Un panneau explicatif sera mis pour les utilisateurs.

DEMANDE DE SUBVENTIONS:

M. le Maire indique que pour les travaux prévus en 2021- 2022, il est nécessaire de demander à la Région et à la Préfecture des subventions. Les demandes doivent être déposées dans les jours qui viennent.

Après délibération et à l'unanimité le conseil

- **décide** que ces subventions seront demandées à la Région (Bonus Relance) et à la Préfecture de la Loire (DETR) pour contribuer à des travaux dont le montant total sera proche de 120 000€.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à ces demandes.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS :

Il est rappelé que lors de la signature de l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire portée par le CDG42 pour le risque « santé » et de l'approbation du montant de la participation financière de la commune en Conseil Municipal du 13 décembre 2019, il avait été convenu d'une participation minimum de 1€ par agent titulaire ou non. Il avait aussi été décidé que cette participation pourrait être revue.

Au 1^{er} janvier 2021 les deux agents ont adhéré à titre personnel à cette complémentaire santé.

M. le Maire informe que jusqu'à présent la participation de la commune, pour la complémentaire santé labellisée est de 2,50€ pour un emploi à mi-temps et de 5€ pour un temps complet.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide que la participation de la commune passe de 1€ à 5€ pour un agent à temps complet. Pour l'agent à mi-temps la participation sera donc de 2,50€.

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

Il est précisé que cela ne concerne que les agents fonctionnaires. Trois saisines doivent être envoyées au Comité technique Intercommunal (CTI) du CDG42 pour que celui-ci donne son avis avant mis à disposition des critères retenus aux agents.

- Saisine du CTI Lignes Directrices de Gestion : Promotion interne
- Saisine du CTI Lignes Directrices de Gestion : Avancement de grade
- Saisine du CTI : Ratios Promus /Promouvables.

Cette dernière doit retenir l'hypothèse pour un taux pour tous/ un ou plusieurs avancements de grade dans tous ou un ou plusieurs cadres d'emplois.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide :

- De retenir l'hypothèse 1 : pour un taux de 100% pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois.
- Qu'une délibération, fixant le taux de promus/promouvables, sera établie et jointe à la saisine concernée.

QUESTIONS DIVERSES :

- La commune a reçu les remerciements pour la subvention au Défi Anthony (50€)
- Demande de subvention pour les apprentis :

La commune a reçu deux demandes de centres de formation d'apprentis qui accueillent des jeunes de la commune.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide de ne pas donner suite dans la mesure où de tels financements ne relèvent pas de la responsabilité de la commune.

- Date pour les ENCOMBRANTS :

La date dépend du confinement et donc est repoussée.

- Livret sur le coût des déchets sera consultable en mairie prochainement.
- Le fichier Cimetière sur support papier va être mis à jour avec les inhumés dans les concessions ainsi que le logiciel en Mairie.
- Suite à la demande d'un administré, il est rappelé que l'employé communal déneige le réseau de voiries communales le week-end quand c'est nécessaire.
- Chauffage dans la salle des fêtes : il sera mis un boîtier pour cacher le thermostat existant vers la porte des WC, car ce n'est pas lui qui régule la température.

La séance est levée à 23 heures 00.

Prochain conseil municipal : Vendredi 19 MARS 2021 - 20h30

Le Maire, Yves CROZET.

